

Nombre de Membres
en exercice : 9

Présents (es) à la
séance : 4

Pouvoir : 2

Date de la
convocation :
12 février 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et LE DIX SEPT FEVRIER à 14H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présentes : Mesdames Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Bénédicte PINSONNEAUX, Monsieur Jacques LAMBERT.

Etaient absent (es) : Mesdames Marie Thérèse LYOTHIER, Elise MARTIN, Andrée Marie PEUTIN, Pascale DESRAY a donné pouvoir à Madame Bénédicte PINSONNEAUX, Monsieur Jean Baptiste GOUYON a donné pouvoir à Madame Florence PLISSONNIER.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 pour les budgets du CCAS et de la Résidence Louis Aragon

Exposé :

La teneur d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus, définie à l'article L. 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette obligation concerne également les établissements publics tels que les CCAS.

Ce débat s'appuie sur la présentation d'un rapport qui a pour objectif d'éclairer le vote des élus tant sur le budget principal que les budgets annexes. Les orientations budgétaires ainsi présentées doivent leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire se tient dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif.

Une délibération spécifique doit prendre acte de ce débat et de l'existence d'un rapport de présentation.

Visa :

Vu l'article L.1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires ci-joint,

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2026 et de l'existence d'un rapport de présentation pour les budgets du CCAS et de la Résidence Louis Aragon.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait exécutoire pour avoir

Florence PLISSONNIER

Présidente du CCAS

Centrale exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 18/09/26
et publié, affiché ou
notifié le 18/09/26